



REPUBLIQUE DU BENIN

MINISTERE DE LA DECENTRALISATION ET DE LA GOUVERNANCE
LOCALE

DEPARTEMENT DE L'ALIBORI

COMMUNE DE GOGOUNOU
MAIRIE DE GOGOUNOU



SYNTHESE DU PLAN DE DEVELOPPEMENT COMMUNAL QUATRIEME GENERATION



Vision

« En 2030, Gogounou est une commune unie, sécurisée, résiliente aux effets du changement climatique, attrayante, qui renforce son image de pôle sous régional du commerce de bétail et où sont promus le genre, l'équité, l'accessibilité aux services sociaux de base de qualité à travers une bonne gouvernance économique et socioculturelle dans un environnement sain et durable »

1- MOT DU MAIRE



L'avenir d'un peuple repose sur la façon dont les dirigeants actuels et futurs, s'organisent pour projeter, planifier et agir ensemble avec les bénéficiaires eux-mêmes, les actions de développement à court moyen et long termes. C'est dans cette optique que s'inscrit la démarche actuelle d'élaboration participative du Plan de Développement de la Commune de Gogounou, après trois premières générations.

Dans le contexte actuel de la décentralisation, le PDC est un impératif bien fixé par les dispositions de la loi n°2021 - 14 du 20 Décembre 2021 portant code de l'administration territoriale en République du Bénin en son article 30, qui stipule que « La commune élabore, adopte et veille à la mise en œuvre des documents de planification de développement, en harmonie avec les orientations nationales en vue d'assurer les meilleures conditions de vie à la population de son ressort ».

Avec un taux d'accroissement de 3,5 %, la population de Gogounou est passée de 80 013 en 2002 à 117 523 habitants en 2013 (RGPH4). Selon les données de l'Institut National de la Statistique et de la Démographie (INStaD, 2022), cette population est estimée à 160 196 habitants en 2024. Ce qui signifie, pour un gestionnaire averti, que de nouvelles dispositions doivent être prises pour satisfaire les besoins supplémentaires et améliorer le mieux-être de la population toute entière, notamment les couches les plus vulnérables dont il faut garantir l'égal accès aux services sociaux de base. L'enjeu est donc de taille.

Ainsi, dans la recherche de la satisfaction des besoins aux populations, notre seul « leitmotiv » est de fédérer tous les acteurs et partenaires autour des objectifs du présent document de planification. C'est d'ailleurs pour cela que les partenaires sociaux, les services déconcentrés de l'Etat et les partenaires techniques et financiers mieux, toutes les composantes de la vie administrative, socioculturelle, économique, et politique voire diplomatique de la Commune, parties prenantes du développement de celle-ci, ont été sollicités pour un chef-d'œuvre participatif et inclusif. Ceci pour garantir à terme des taux appréciables d'exécution physique et financière respectivement au-delà des 60,61% et 39% qu'a connu le PDC3. L'ambition sous-jacente de cet engagement en corrélation avec les orientations et stratégies nationales, notamment la SCRП, les ODD, et le PAG2 courant 2021-2026, s'illustre à travers la vision ci-après :

« En 2030, Gogounou est une commune unie, sécurisée, résiliente aux effets du changement climatique, attrayante, qui renforce son image de pôle sous régional du commerce de bétail et où sont promus le genre, l'équité, l'accessibilité aux services sociaux de base de qualité à travers une bonne gouvernance économique et socio-culturelle dans un environnement sain et durable».

Ce PDC est un document majeur et fondamental ; il constitue à maints égards un instrument stratégique, de politique, de plaidoyer et de mesure du développement planifié et maîtrisé de la commune. Il est révélateur des valeurs de démocratie, de droits humains, de bonne gouvernance et de développement partagé, lesquelles traduisent sans équivoque l'expression même de la volonté et de l'engagement de tous les acteurs à œuvrer ensemble pour un développement durable de notre très chère commune.

Le présent PDC, est l'aboutissement d'un processus suivant une « approche territoire ». Elle met en convergence toutes les 06 communes de l'actuel département de l'Alibori parties prenantes de l'Association pour la Promotion de l'Intercommunalité dans le Département de l'Alibori (APIDA). Ce plan qui court les années de 2024 à 2028, a été initié et exécuté par le Conseil

Communal de Gogounou, 4^e mandature avec l'appui technique et financier de la Coopération Suisse (AGORA), Fonds d'Adaptation aux Changements Climatiques (Adapt Wap) et la Coopération Allemande (GIZ).

Tout le processus d'élaboration a été exécuté par les membres du comité de pilotage élargi aux personnes ressources composées des responsables des ONG et des cadres en service dans la commune, lesquels ont bénéficié de l'appui nécessaire du Service Intercommunal d'Appui Conseil (SIAC), bras technique de l'APIDA. Ces personnes ressources qu'on ne saurait remercier assez, ont apporté des contributions de qualité et déployé toutes leurs énergies à travers divers ateliers thématiques dans le cadre de ces travaux d'élaboration du précieux PDC4.

C'est ici le lieu de remercier sincèrement tous les membres de la cellule technique d'élaboration du PDC4 pour leur dévouement et les sacrifices consentis.

Le Conseil Communal remercie toute la population de la Commune de Gogounou pour avoir accordé une attention particulière aux diverses phases de l'élaboration du présent PDC.

C'est également le lieu de remercier l'ensemble des responsables des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs économiques, des notables, des chefs traditionnels, des Organisations de la Société Civile et la diaspora qui n'ont ménagé aucun effort pour apporter leurs contributions de qualité à l'élaboration

de ce document, véritable boussole de développement de la Commune de Gougounou. Ce document de référence permettra au Conseil Communal de gérer de façon efficace et efficiente les programmes et projets de développement socio-économiques avec la pleine participation citoyenne de tous les acteurs de la société civile qui y trouveront sans doute l'expression des aspirations profondes de nos chères populations à la base.



Seydou Bary M.B.TIDJANI

2- PRESENTATION DE LA COMMUNE

2.1 Description de la Commune

D'une superficie de 4910 km² (soit 4,36 % de l'ensemble du territoire national), la Commune de Gogounou est située dans le département de l'Alibori entre 10°33' et 10°57' de latitude Nord et 2°15' et 3°15' de longitude Est (Carte1).

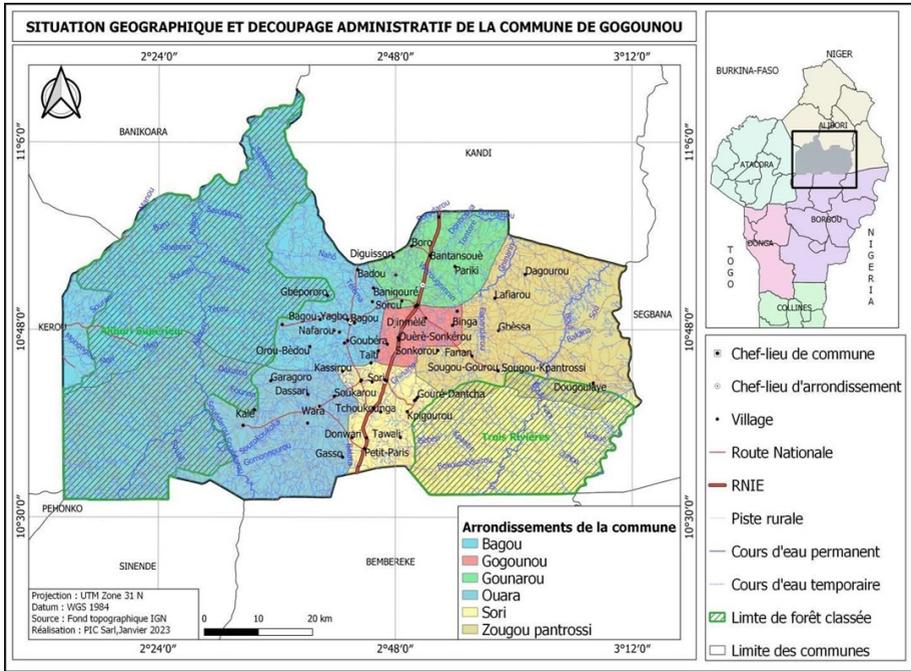
Elle est limitée :

- ◇ au Nord-Est par la commune de Kandi ;
- ◇ au Nord-Ouest par la commune de Banikoara ;
- ◇ au Sud par la commune de Bembéréké ;
- ◇ au Sud-est par la commune de Kalalé ;
- ◇ au Sud-ouest par la commune de Sinendé ;
- ◇ à l'Est par la commune de Ségbana et ;
- ◇ à l'Ouest par la commune de Kérou.

Elle compte soixante-six (66) villages administratifs dont treize (13) quartiers de ville répartis dans six (6) arrondissements dont trois (3) à caractères urbains (Gogounou, Bagou et Sori) et trois ruraux (Gounarou, Wara et Sougou-Kpantrossi). Parmi ces villages administratifs, 18 peuvent être considérés comme des quartiers de ville compte tenu de leur taille, de leur position géographique et de leur niveau d'équipement (SDAC, 2020).

Trois principaux groupes ethniques caractérisent la population de la commune : Baatombu 49,4 % suivi par les Fulbé 43,5%. Le dernier groupe représenté par les ethnies Boo, Dendi, Nago, Fon, Djerma, Gourmantché est celui des étrangers venus des autres localités du Bénin et des pays de la sous-région comme le Niger, le Nigéria, le Burkina-Faso, et le Togo. L'Islam est la religion dominante. Elle est pratiquée par 67,1% de la population. Le Catholicisme et le Protestantisme sont pratiqués respectivement par 7,8% et 0,9% de la population. Les religions dites traditionnelles représentent 11,1% environ. La carte ci-dessous présente la situation géographique de la Commune.

Carte 1: Situation géographique de la Commune de Gogounou

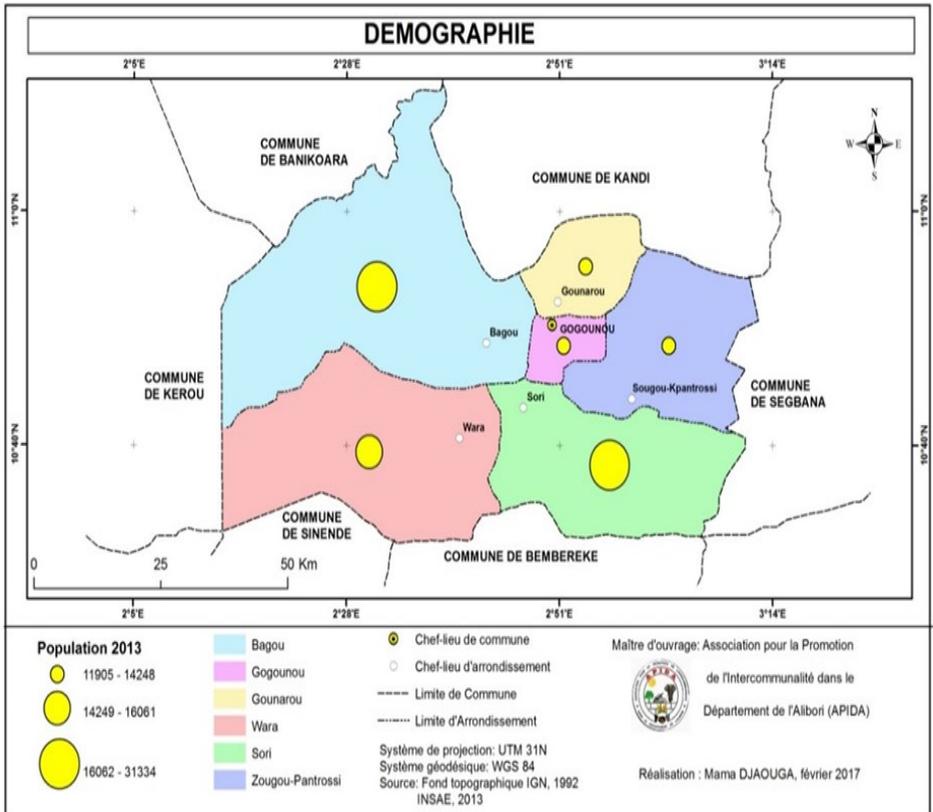


2.2 Contexte démographique

Selon les résultats du recensement général de la population et de l'habitat de 2013 (RGPH4), la population de la commune de Gogounou est de **117 523** habitants dont **58 018** hommes et **59 505** femmes très jeune dans son ensemble. En effet, la population d'âges compris entre 0 et 39 ans représente plus de 88 % de la population totale.

La carte 2 ci-dessous illustre la situation démographique de la Commune de Gogounou.

Carte 2 : Situation démographique de la Commune de Gogounou



3- APPROCHE METHODOLOGIQUE DE L'ELABORATION DU PDC 4

L'approche mixte a été adoptée pour l'élaboration du PDC-4 de la commune c'est-à-dire une combinaison de l'expertise interne, des acteurs communaux constitués en comité technique d'élaboration du PDC-4 en première ligne, avec une expertise externe variée ; le tout encadré par une coordination départementale composée de la Préfecture de Kandi, de la Direction Départementale de Développement de l'Alibori et de l'Association pour la Promotion de l'inter-communalité dans le Département de l'Alibori (APIDA).

Si le processus a été conduit de bout en bout par les cadres communaux, les membres du comité technique communal d'élaboration du PDC-4 ont bénéficié des apports d'experts externes menés par un cabinet recruté par l'APIDA sur financement du programme AGORA de la Coopération Suisse et qui avait pour mission essentielle de veiller sur la forme des livrables et aussi d'aider à rechercher certaines informations et données qui n'étaient pas à proximité des acteurs communaux. Des consultants indépendants ont été mis à disposition par des projets et programmes pour renforcer l'équipe communale d'élaboration du PDC-4 pour la prise en compte des thématiques tels que les Changements Climatiques, la Gestion Durable des Terres, les Droits des filles et le Genre. Parmi ces projets et programmes ou institutions on peut citer : le Centre national de Gestion des Réserves de Faune (CENAGREF) dans le cadre de la mise en œuvre du Projet d'Intégration des mesures d'adaptation aux changements climatiques dans la gestion concertée du Complexe transfrontalier WAP (Adapt-WAP), la GIZ à travers le projet ProSilience, DEDRAS-ONG à travers son projet Fille, Santé et Sexualité financé par ERIKS une Fondation Suédoise.

Les membres du comité technique communal d'élaboration du PDC-4 ont bénéficié des renforcements des capacités en lien avec chaque thématique appuyé par les différents partenaires ; ce qui leur a permis d'être outillés techniquement pour la prise en compte des diverses thématiques dans le PDC-4 de la commune approuvé et validé par les instances nationales.

Des directions techniques du Ministère du Développement telles que la Direction Générale des Politiques de Développement (DGPD) et la Direction Générale de la Coordination et du Suivi des Objectifs du Développement Durable (DGCS-

-ODD) ont également apporté des appuis directs aux membres du comité technique communale pour l'assurance qualité de la forme et du contenu du PDC mais aussi, plus spécifiquement, dans des aspects pointus comme la dividende démographique, l'arrimage du PDC-4 avec les orientations nationales en générale et des ODD en particulier.

En somme, la démarche méthodologique adoptée est basée sur les recommandations du guide de la démarche d'élaboration, de structuration et de contenu des Plans de Développement Communaux réalisé en octobre 2022, par le Ministère du Développement. Il a été question d'une approche participative et inclusive avec l'implication des acteurs à différents niveaux : les populations à la base, les services déconcentrés des ministères sectoriels, les directions centrales de l'Etat, la Préfecture de Kandi, l'APIDA, les organisations socioprofessionnelles, les Partenaires Techniques et Financiers ; avec la prise en compte des thématiques transversales telles que : les changements climatiques, le genre, la transformation digitale, l'emploi des jeunes, le dividende démographique, la sécurité, la gestion durable des terres et l'agroécologie.

Le concert et le regard des uns et des autres sur le processus ont permis l'élaboration de ce document qui a suivi rigoureusement les phases et étapes ci-dessous :

- ◆ Phase préparatoire avec la prise de décision du Conseil Communal, la mise en place du dispositif institutionnel et du comité de pilotage ;
- ◆ Phase diagnostique qui a commencé dès l'évaluation du PDC-3 et qui comprend la revue documentaire, la collecte de données (niveau mairie, niveau des SDE, par la faveur des ateliers d'arrondissements, Etc.) et sanctionnée par le rapport diagnostic ;
- ◆ Phase de définition de la vision et des orientations stratégiques et de la théorie de changement ;
- ◆ Phase de programmation ;
- ◆ Rédaction du document finale du PDC-4 ;
- ◆ Phase de validation/approbation :
 - Adoption par le conseil communal ;
 - Approbation par le Ministère.
- ◆ Phase de popularisation.

4- PROBLEMATIQUE DE DEVELOPPEMENT

La commune de Gogounou est située à l'entrée sud du département de l'Alibori et occupe une position géostratégique qui sert de trait d'union sur le principal axe routier entre les départements de l'Alibori et du Borgou. Avec un climat soudanien sec à deux saisons et une population estimée à environ 188 492 habitants selon les projections de l'INSTAD pour l'année 2030. Elle se caractérise par la mise en œuvre des activités agropastorales qui représentent la première source de revenu des populations de la commune.

C'est une commune qui regorge de plusieurs potentialités et qui se distinguent par ses ressources naturelles, agricoles, les infrastructures économiques et la disponibilité d'une population agricole active. On y note ainsi, un sol latéritique gravillonnaire simple et latéritique gravillonnaire roulé, une fertilité des sols au profit de la production de plusieurs spéculations vivrières et l'élevage avec l'existence de deux marchés à bétail importants logés dans les arrondissements de Gogounou et de Sori respectivement à Gogounou et à Petit Paris, puis des capacités culturelles et touristiques non négligeables. Malgré ce tableau encourageant, le développement de la commune de Gogounou peine à décoller et fait face à d'innombrables difficultés.

Face à ce constat, le gouvernement et la société civile interviennent dans la commune à travers des projets/programmes orientés vers le développement du secteur agricole, le renforcement de la résilience de la population aux effets des changements climatiques, le maintien des filles à l'école, l'autonomisation des femmes, l'amélioration de l'état nutritionnel des mères et des enfants, la cohésion sociale, le renforcement des droits sexuels et reproductifs, la réduction des violences basées sur le genre et l'accès de tous aux services sociaux de bases. En réalité dans la commune de Gogounou, l'agriculture et l'élevage qui sont les deux piliers de l'économie locale méritent une attention particulière. La grande majorité de la population dépend directement de ces activités qui sont devenues une spirale dévastatrice de surexploitation et de dégradation des terres conduisant actuellement à une diminution de la disponibilité des ressources naturelles et au déclin de la productivité. C'est dire qu'à Gogounou, l'environnement est caractérisé par la destruction du couvert végétal due aux activités agricoles, et à la coupe de bois dans les forêts et à l'utilisation abusive et incontrôlée des pesticides.

La très forte pratique de la culture extensive entraîne l'extension rapide des superficies emblavées et contribue à la dégradation du potentiel écologique. Ce phénomène se trouve accentué par les feux de végétation tardifs qui dégradent les sols mais également fragilisent considérablement les ressources fauniques. Il favorise l'érosion des sols, les vents violents avec la destruction des toitures des habitations, l'extinction de la faune, la disparition des espèces rares, la diminution de la productivité des sols et des rendements, la multiplication des poches de sécheresse, les inondations, l'augmentation de la chaleur et l'avancée du désert

Il convient de retenir que les dégâts causés par les inondations sont souvent les plus dévastateurs, tant pour l'agriculture que l'élevage surtout au niveau des bas-fonds et abords de cours d'eau où les pertes sont souvent considérables.

Pour le développement de certaines activités comme les cultures de contre saison, la pêche et l'abreuvement de bétails, la commune a œuvré pour la réalisation de plusieurs ouvrages hydrauliques comme les retenues d'eau, les Forages et Pompes à Motricité humaines (FPM) et les Adductions d'Eau Villageoises (AEV). Mais leur fonctionnement pose problème. Au niveau des retenues d'eau par exemple, sur les 22 retenues d'eau identifiées, 06 sont non fonctionnelles, 07 peu fonctionnelles et 09 sont fonctionnelles (Cellule Communale Gogounou ATDA Pôle 2, 2024). Un diagnostic de ces ouvrages s'impose afin de résoudre ces problèmes qui sont souvent préjudiciables à l'élevage qui occupe environ 6 % des ménages agricoles (RGPH 4, 2013) de la commune et constitue la première source de revenus économiques des ménages peulhs. Dans le souci de renforcer leur activité d'élevage, plusieurs couloirs de passage sont tracés par la commune, seulement le non-respect de ceux-ci multiplie les conflits agriculteurs-éleveurs dans la commune et ses environs.

Dans le secteur de l'assainissement, les problèmes d'hygiène et de salubrité se posent de façon particulière dans les centres urbains et se caractérisent par le rejet des eaux usées dans la nature, des ordures ménagères un peu partout et la défécation à l'air libre. Cette situation entraîne la prolifération des affections diarrhéiques mais également expose la population à des risques d'épidémies et toutes autres maladies liées à un mauvais système d'hygiène et d'assainissement. Les zones d'habitat à caractère urbain de la commune de Gogounou sont ainsi sujettes aux problèmes d'insalubrité, d'assainissement pluvial et d'accès aux services sociaux de base.

Il faut remarquer que dans le secteur de l'eau et de l'électricité, la commune affiche encore les caractéristiques d'un milieu rural avec une faible couverture en eau potable et en électricité. C'est d'ailleurs pour cela que le volet industriel n'est pas encore véritablement développé dans la commune. En dehors de la mini laiterie installée pour la transformation du lait de vache en fromage, yaourt, lait frais et beurre et les petites unités de transformation, la commune ne dispose plus d'autres installations industrielles. De la même manière, l'état du réseau routier de la commune constitue un handicap à la mobilité rurale et au développement des activités économiques vu que la seule voie aménagée de la commune reste et demeure la RNIE 2.

Dans la commune de Gogounou, le potentiel minier qui pourra aider au renforcement de la mobilisation des ressources propres reste à déterminer. En effet, il existe des carrières de sables, de graviers, de latérite, de l'argile et des ornementales dont il convient de faire l'inventaire. Les sites connaissent un régime d'exploitation artisanale par des transporteurs et groupements qui opèrent sans aucune autorisation préalable.

Malgré les efforts fournis par les autorités communales et la forte potentialité économique dont dispose la Commune, la mobilisation des ressources financière peine à décoller. Cet état de chose renforce l'incapacité de la commune à financer efficacement son développement.

Concernant l'insécurité, elle devient de plus en plus préoccupante avec l'avènement de l'extrémisme violent. Les enlèvements, les braquages et assassinats se multiplient ; ce qui perturbe la quiétude des populations.

Sur le plan de la télécommunication, la couverture par les réseaux de téléphonie mobile n'est pas intégrale et pose d'énormes problèmes de communication dans tous les secteurs de développement. En somme, les difficultés liées à la faiblesse des secteurs sociaux de base perdurent et impactent négativement les conditions de vie des populations à savoir : la dégradation des pistes de descentes rurales, la précarité des infrastructures sanitaires, la vétusté des équipements, l'insuffisance de modules de classes, de mobiliers dans les écoles, l'état défectueux de plusieurs ouvrages de franchissement, le faible niveau d'autonomisation des femmes, l'existence d'un marché central ne répondant pas aux normes nationales, l'effectif grandissant des jeunes en quête d'emploi stable, le faible éclairage public, le faible accès à l'énergie et à l'eau potable, le maintien des filles à l'école et une faible prise en charge des personnes vulnérables...

Ces différents problèmes énumérés, dans le présent document de PDC4, doivent être diagnostiqués et analysés afin que des solutions idoines soient trouvées en vue d'un développement durable et équitable de la commune de Gogounou.

5- VISION

« En 2030, Gogounou est une commune unie, sécurisée, résiliente aux effets du changement climatique, attrayante, qui renforce son image de pôle sous régional du commerce de bétail et où sont promus le genre, l'équité, l'accessibilité aux services sociaux de base de qualité à travers une bonne gouvernance économique et socioculturelle dans un environnement sain et durable »

6- THEORIE DU CHANGEMENT

Les problèmes majeurs révélés par le diagnostic peuvent être répartis en quatre secteurs prioritaires : la gouvernance locale, l'économie, l'accès aux services sociaux, le cadre de vie et l'environnement.

Ainsi, l'économie locale est moins compétitive. La gouvernance locale est caractérisée par la faiblesse de la promotion du genre, des partenariats et la faible mobilisation de ressources financières.

Le secteur social est caractérisé par un faible taux de couverture en infrastructures sociocommunautaires et de l'accès des populations aux services sociaux de base surtout la santé, l'énergie et l'éducation.

En ce qui concerne le cadre de vie, il est caractérisé par l'occupation non contrôlée de l'espace.

De même, l'exploitation abusive des ressources naturelles avec la destruction des forêts concourt au dérèglement climatique.

L'insuffisance d'infrastructures d'hygiène et d'assainissement favorise les inondations et l'insalubrité de la commune.

Il apparaît impérieux d'améliorer les conditions de vie des populations par la valorisation durable des potentialités naturelles, socio-culturelles et économiques de la commune.

Pour la mise en œuvre efficace de cette raison d'être, quatre (04) objectifs ont été fixés conformément aux orientations stratégiques.

- **Objectif 1** : Promouvoir l'économie locale de façon durable à travers la valorisation des potentialités agricoles et pastorales, des secteurs de soutien à la production et la mise en œuvre des mesures d'adaptation et d'atténuation ;
- **Objectif 2** : Améliorer l'accès équitable des populations aux services sociaux de base de qualité ;
- **Objectif 3** : Promouvoir la gouvernance locale le partenariat et la participation citoyenne ;
- **Objectif 4** : Améliorer la gestion de l'environnement, des ressources naturelles et des changements climatiques dans la commune.

Pour atteindre ces objectifs, la Commune dispose de ressources financières issues de la subvention de l'Etat à travers le Fonds d'Appui au Développement des communes / Fonds d'Investissements Communaux (FADeC/FIC), de l'appui des Partenaires Techniques et Financiers (PTF), des ressources issues de la coopération décentralisée et des ressources propres mobilisées à l'intérieur et à l'extérieur de la commune.

La bonne gestion des ressources financières, humaines et techniques mobilisées favorisera les changements suivants à moyens termes :

- ⇒ le revenu des actifs des secteurs primaire, secondaire et tertiaire est amélioré ;
- ⇒ des équipements marchands résilients sont mis en place dans la commune ;
- ⇒ la gouvernance locale, la promotion du genre et le développement du partenariat sont améliorés ;
- ⇒ les taux de couverture en infrastructures et équipement sociocommunautaires sont améliorés ;
- ⇒ le taux d'accès des populations aux services sociaux de base est amélioré ;

A long terme :

- ⇒ les revenus des producteurs, éleveurs et des groupements de femmes sont améliorés ;
- ⇒ l'économie locale est compétitive.
- ⇒ l'administration communale est performante ;
- ⇒ la gestion du cadre de vie de la commune est renforcée et améliorée ;
- ⇒ la commune gère de façon durable ses ressources naturelles ;
- l'intercommunalité et la coopération décentralisée sont renforcées ;
- ⇒ la population de la commune accède de façon équitable aux soins de santé primaire et utilise les services de santé de qualité y compris au niveau communautaire ;

La réussite totale de cette intervention est liée à une stabilité de la politique nationale suivie de la continuité de FADeC/FIC. Il va falloir un engagement ferme des différents acteurs et des Partenaires Techniques et Financiers. De plus la maîtrise de la question sécuritaire faciliterait l'atteinte des résultats.

7- ARRIMAGE DES PROGRAMMES DU PDC 4 AVEC LES ORIENTATIONS NATIONALES ET INTERNATIONALES

Orientations stratégiques du PDC 4	PND	PAG2	ODD
OS1 : Promotion de l'économie locale de façon durable à travers la valorisation des potentialités agricoles et pastorales, des secteurs de Soutien à la production et la mise en œuvre des mesures d'adaptation et d'atténuation	Une économie compétitive et diversifiée prenant appui sur l'agro-industrie et les services ;	Poursuivre la transformation structurelle de l'économie	<ul style="list-style-type: none"> • ODD1 : Eliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde ; • ODD2: Eliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable. • ODD8: Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous. • ODD12: Etablir des modes de consommation et de production durables.
Orientations stratégiques du PDC 4	PND	PAG2	ODD
			<ul style="list-style-type: none"> • ODD14: Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable. • ODD8: promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous. • ODD9: Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation • .ODD11: Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables.

OS2 : Amélioration de l'accès équitable des populations aux services sociaux de base de qualité	Un capital humain sain, compétent et compétitif	Accroître durablement le bien-être social des populations	<ul style="list-style-type: none"> • ODD 4 : Assurer l'accès de chacun à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de sa vie. • ODD 3: Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge. • ODD 5: parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles.
OS3 : Promotion de la gouvernance locale le partenariat et la participation citoyenne	Une gouvernance nationale et locale efficace renforcée par une administration de développement soutenue Un capital humain sain, compétent et compétitif	Renforcer la démocratie, l'Etat de droit et la bonne gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> • ODD 16: Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes. • ODD 10: Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre.
Orientations stratégiques du PDC 4	PND	PAG2	ODD
OS4 : Amélioration de la gestion de l'environnement, des ressources naturelles et des changements climatiques dans la commune	Une maîtrise de la gestion de l'espace et du développement urbain et l'adaptation au changement climatique		<ul style="list-style-type: none"> • ODD 15: Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de • dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité

8- PROGRAMMATION

Les projets du PDC 4 et leur analyse d'impact ODD

Programmes	Projets	Nbre d'activités rattachées	Catégorie de dépenses éligibles	Secteurs	Coût estimé (en milliard)	Critères d'analyse d'impact ODD					Niveau d'impact
						Efficacité	Inter relation	Inclusion	Impact géographique	Indice de coloration	
Promotion de l'économie locale de façon durable à travers la valorisation des potentialités agricoles et pastorales, des secteurs de Soutien à la production et la mise en œuvre des mesures d'adaptation et d'atténuation	Amélioration de la production agricole, pastorale, halieutique et maraîchère	28	Développement d'une agriculture durable et productive	Agricole	1,344	100	100	75	100	93	Fort Fort
	Dynamisation du comité communal de transhumance pour une gestion équitable de l'espace entre éleveurs et agriculteurs	04	Développement d'une agriculture durable et productive	Gouvernance locale	0,083	50	40	50	100	56	Moyen
	Amélioration de l'accès équitable des populations aux sources de	05	Soutien à l'emploi et inclusion financière des jeunes, des femmes et des entrepreneurs ruraux	Economie locale	0,037	100	60	100	100	88	Fort

PROGRAMME 2 : Amélioration de l'accès équitable des populations aux services sociaux de base de qualité	Amélioration de la qualité de l'éducation et de l'alphabétisation	21	Élargissement des services éducatifs et amélioration de la prise en charge	Éducation et alphabétisation	0,786	100	100	100	100	100	100	Fort
	Amélioration des indicateurs de performance du système sanitaire	22	Amélioration de la santé pour tous	Santé	0,321	80	100	100	95	80	Fort	
	Amélioration des indicateurs de couverture sanitaire des enfants de moins de 5 ans	03	Amélioration de la santé pour tous	Santé	0,008	80	100	100	95	80	Fort	
	Renforcement du système de protection sociale	05	Amélioration de la santé pour tous	Protection Sociale	0,020	60	100	100	88	60	Fort	
	Amélioration du niveau d'infrastructure d'hygiène et d'assainissement	34	Amélioration de la santé pour tous	Santé	1,108	100	60	100	100	88	Fort	
	Développement de la culture, du sport et des loisirs	07	Aménagement de cadres de vie et d'infrastructures durables pour tous	Sport	0,077	100	60	100	100	88	Fort	

	Amélioration du niveau d'équipement et de service sécuritaire	03	Aménagement de cadres de vie et d'infrastructures durables pour tous	sécurité	0,012	100	60	100	100	100	88	Fort
	Amélioration de la performance de l'administration communale	30	Aménagement de cadres de vie et d'infrastructures durables pour tous	Gouvernement locale	1,258	100	40	100	100	100	80	Fort
	Dynamisation des cadres de concertation pour une gouvernance locale concertée	11	0	Gouvernement locale	0,063	100	40	100	100	100	80	Fort
	Entreprendre des actions de plaidoyer	05	0	Gouvernement locale	0,005	100	60	100	100	100	88	Fort
	Mise en place d'un dispositif institutionnel performant de communication et de mobilisations des ressources Propres	13	Connectivité et inclusion numérique sur l'ensemble du territoire	communication	0,191	100	100	100	100	100	100	Fort
	Elaboration de documents de planification et leur appropriation	10	0	Sécurité	0,075	100	60	100	100	100	88	Fort
PROMOTION DE LA GOUVERNANCE LOCALE LE PARTENARIAT ET LA PARTICIPATION CITOYENNE												

<p>par les populations</p> <p>Mise en place et fonctionnement d'un système de communication et d'information statistique fiable</p> <p>04</p>	0		Environnement	0,040	100	60	100	100	88	Fort
	08	Préservation de la biodiversité, restauration & exploitation raisonnée du couvert forestier & lutte contre la désertification	Environnement	0,034	100	60	100	100	88	Fort
	05	Elaboration et mise en œuvre des documents d'aménagement spatial	Environnement	0,300	100	100	100	100	100	Fort
	05	Facilitation de la bonne gestion du cadre de vie et des ressources naturelles par les populations	Environnement	0,061	100	40	100	100	80	Fort
<p>AMELIORATION DE LA GESTION DE L'ENVIRONNEMENT, DES RESSOURCES NATURELLES ET DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES DANS LA COMMUNE</p>										

	Appui aux exploitants agricoles de la commune pour l'adoption des mesures de gestion durable des terres et d'adaptation au changement climatique	09	Préservation de la biodiversité, restauration & exploitation raisonnée du couvert forestier & lutte contre la désertification	0	0,0615	100	60	60	100	88	Fort
	Appui aux institutions locales et aux populations pour la protection et la gestion durable des écosystèmes	09	Préservation de la biodiversité, restauration & exploitation raisonnée du couvert forestier & lutte contre la désertification	0	0,145	100	60	100	100	88	Fort

9- SCHEMA DE FINANCEMENT

Année	2024	2025	2026	2027	2028	Total	Pour-centage
Montant PDC4	1 375 014 647	2 735 252 397	1 866 342 000	1 351 500 000	1 175 646 000	9 018 650 044	
Fonds propres (Commune)	343 753 662	683 813 099	466 585 500	337 875 000	293 911 500	2 254 662 511	25 %
FADeC /FIC (Etat)	893 759 520	1 777 914 058	1 213 122 300	878 475 000	764 169 900	5 862 122 529	65%
Partenaires Techniques et Financiers	137 501 465	273 525 240	186 634 200	135 150 000	117 564 600	901 865 004	10%

10- STRATEGIE DE MISE EN ŒUVRE, MECANISME DE SUIVI-EVALUATION

Mise en œuvre

♦ **Intégration du PDC₄**

L'opérationnalisation du PDC₄ passe par l'élaboration des tranches annuelles que constitue le Plan Annuel d'Investissement (PAI). Avant l'ouverture de la session budgétaire, l'équipe communale devra programmer les projets à réaliser au cours de l'année suivante après avoir fait le bilan des projets réalisés au cours de l'année qui s'est achevée.

Vulgarisation et mobilisation des ressources

Le PDC fera l'objet des campagnes d'information et de communication au niveau local, communal et extra communal en vue d'une large diffusion de son contenu. Seront organisés à cet effet :

- des ateliers d'internalisation du PDC 4, par les élus (communaux et locaux), les chefs services, les organisations de la société civile et la diaspora ;
- des tables rondes avec les partenaires techniques et financiers et les opérateurs économiques ;
- des assemblées villageoises et autres rencontres d'échanges avec les populations à la base ;
- des émissions sur la radio locale ;
- des séances de plaidoyer et de lobbying avec les autorités ministérielles, etc.

Le but de ces rencontres est la mobilisation des ressources humaines, matérielles et financières nécessaires pour la mise en œuvre du PDC.

Mécanisme de mise œuvre du PDC₄

♦ **Cadre institutionnel de mise œuvre du PDC, rôle et responsabilité de chaque acteur.**

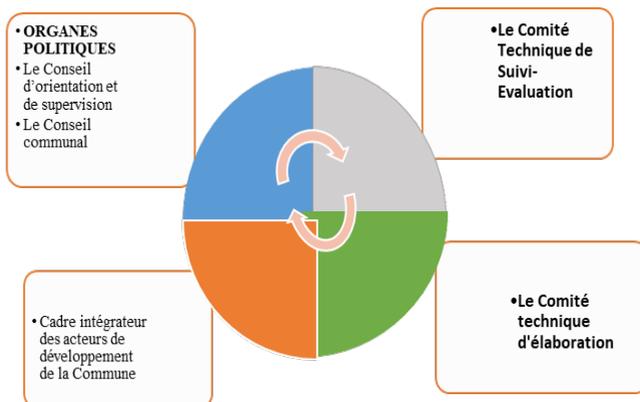
Dans l'accomplissement de sa mission à lui confiée par la loi, le conseil communal est accompagné par plusieurs organes. A cet effet, dans la mise en œuvre du PDC₄, il bénéficie de l'accompagnement des organes communaux, infra communaux et des OSC.

Le rôle des différents acteurs est détaillé dans le tableau ci-dessous.

Rôle de chaque acteur du dispositif de mise en œuvre du PDC₄

Organes de suivi-évaluation	Composition	Périodicité de fonctionnement	Rôles	Outils de travail
Conseil Communal	<u>Président</u> : Maire <u>Membres</u> : Elus communaux	Sessions en Janvier, Avril, Juillet et Octobre Sessions extraordinaires au besoin	<ul style="list-style-type: none"> - Autoriser et suivre les processus d'élaboration des outils et des documents de suivi-évaluation ; - Autoriser et contribuer à la mise en place des mécanismes de mobilisation des ressources ; - Valider les documents budgétaires et de planification, les outils de suivi-évaluation, les rapports de suivi-évaluation et de performances 	PDC, PTA, budget communal, PPM, rapports de performances et rapports d'évaluation
Conseil de Supervision	<u>Président</u> : Maire <u>Membres</u> : Adjointes au Maire, présidents des commissions permanentes	Sessions mensuelles	<ul style="list-style-type: none"> - Suivre les processus d'élaboration des outils et des documents de suivi-évaluation ; - Suivre la mise en place des mécanismes de mobilisation des ressources ; - Adopter les documents budgétaires et de planification, les outils de suivi-évaluation, les rapports de suivi-évaluation et de performances 	PDC, PTA, budget communal, PPM, rapports de performances et rapports d'évaluation
Comité Technique communal de suivi-évaluation du PDC	<u>Président</u> : SE <u>Rapporteur</u> : RDLP <u>Membres</u> : Chefs de Services de la Mairie, Chefs de Services déconcentrés de l'Etat, Représentants des OSC, des PTF, du cadre intégrateur	Réunions trimestrielles de revue de performance Organisation de séances extraordinaires au besoin	<ul style="list-style-type: none"> - Produire et pré-valider les documents et les outils de suivi-évaluation (rapports de performance, rapports d'évaluation, TBS, etc...) ; - Collecter et faire remonter les données pour le suivi des indicateurs ; - Produire, renseigner et pré-valider les indicateurs socioéconomiques et de performance ; - Participer à la mise en place et à l'opérationnalisation du mécanisme de mobilisation de ressources ; 	PDC, PTA, budget communal, PPM, rapports de performances et rapports d'évaluation, TBS,
Secrétariat Permanent du Comité Technique Communal de suivi-évaluation	<u>Président</u> : SE <u>Rapporteur</u> : RDLP <u>Membres</u> : Chefs de Services de la Mairie	Permanente	<ul style="list-style-type: none"> - Elaborer les documents et outils de suivi-évaluation ; - Mettre en œuvre les activités du PTA - Coordonner la collecte, le traitement et la consolidation des données socioéconomiques ; - Animer la réflexion sur le mécanisme de mobilisation des ressources ; - Préparer les réunions trimestrielles du Comité Technique - Suivre la mise en œuvre des recommandations 	PDC, PTA, budget communal, PPM, rapports de performances et rapports d'évaluation, TBS,

Figure illustrative de l'interaction entre les acteurs de mise en œuvre du PDC4



Récapitulatif des outils de mise en œuvre du PDC 4 et acteurs concernés

Instruments	Acteurs / Services concernés
Plan Travail Annuel	Tous les services, CCAC, Assemblée d'arrondissement, CC
Plan Annuel d'Investissement	Tous les services, CCAC, Assemblée d'arrondissement, CC
Budget	Comité d'élaboration du budget, CS, CC et le SE
Instruments	Acteurs / Services concernés
Plan de passation de marchés	PRMP, COE, CCMP ; Service Technique, Service Financier et de l'Informatique, Service de Développement Local et Planification
Plan annuel de mobilisation des ressources	CC, Services Financiers et de l'Informatique, service des impôts, RFU, RP, CAEF.

Suivi-Evaluation du PDC4

Il s'agit de suivre et d'évaluer les principaux indicateurs du PDC4. Le suivi permanent de ces indicateurs permet de mesurer le niveau d'atteinte des cibles prioritaires des ODD dans la commune. Les acteurs impliqués dans le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du PDC4 sont les services techniques de la mairie, les Services Déconcentrés de l'Etat, la cellule de participation citoyenne et ses démembrements, la Direction Départementale du Développement, les services techniques de la Préfecture et les PTF. Le PDC4 sera soumis à une évaluation à mi-parcours après deux ans (2026) de mise en œuvre puis à une évaluation finale en 2028.

◆ Les instruments de suivi - évaluation

Au nombre des instruments de suivi – évaluation on a :

- Inventaire du patrimoine communal ;
- Evaluation à mi-parcours ;
- Reddition des comptes ;
- Évaluation finale ;
- SIG (Système d'Information Géographique) ;
- Exécution des PTA/PAI ;
- Evolution de performance du PDC etc.

11- GESTION DES RISQUES ET CONDITIONS DE SUCCES

Risque identifié	Pro-babilité	Impact	Propositions de mesures
Volatilité des cours mondiaux des produits agricoles	Forte	Majeur	- Augmentation du taux de transformation des produits agricoles
Persistance des effets de variabilité climatique (déficit pluviométrique, extrêmes sécheresses, inondations)	Forte	Majeur	Mise en œuvre des actions d'adaptation au changement climatique ou d'atténuation des effets des changements climatiques aussi bien pour la production Végétale, animale qu'halieutique ; Mobilisation et mise à disposition des acteurs des filières d'informations climatiques de qualité pouvant permettre d'anticiper et de s'adapter aux perturbations ; Promotion de la gestion durable des ressources naturelles.
Survenance des attaques parasitaires et maladies des plantes, des animaux et des produits halieutiques	Moyenne	Majeur	Mise en œuvre des actions de contrôle phytosanitaire adéquates par l'utilisation des produits chimiques et biologiques accessible et sans effets secondaires dangereux. Promotion systématique des technologies / techniques pratiques de production végétale, animale et halieutique facilitant la minimisation des attaques parasitaires incontrôlables ;
Risque identifié	Pro-babilité	Impact	Propositions de mesures
Faible niveau de consommation budgétaire (ressources publiques)	Moyenne	Majeur	Mise en place des mesures d'amélioration de la gestion des finances publiques
Envahissement des marchés par des produits extra africains subventionnés	Forte	Majeur	Amélioration de la compétitivité de la production locale (amélioration des qualités, quantités, distribution, prix, etc..).
Manque de gestion intégrée des plans et cours d'eau induisant des nuisances des utilisateurs les uns aux autres, ce qui agit en défaveur de la production halieutique de qualité.	Forte	Majeur	Promotion de la gestion intégrée des cours et plans d'eau pour minimiser les risques de perturbation des usagers les uns aux autres ; Amélioration du respect des tests qui règlementent l'utilisation des plans et cours d'eau ;
Retard dans le positionnement des Fonds FADeC	Moyen	Moyen	- Faire un plaidoyer

TABLE DES MATIERES

1- MOT DU MAIRE	3
2- PRESENTATION DE LA COMMUNE	6
3- APPROCHE METHODOLOGIQUE DE L'ELABORATION DU PDC 4.....	9
4- PROBLEMATIQUE DE DEVELOPPEMENT.	11
5- VISION	14
6- THEORIE DU CHANGEMENT.....	15
7- ARRIMAGE DES PROGRAMMES DU PDC 4 AVEC LES ORIENTATIONS NATIONALES ET INTERNATIONALES	17
8- PROGRAMMATION.....	19
⇒ Les projets du PDC 4 et leur analyse d'impact ODD.....	19
⇒ Schéma de inancement.....	25
9- STRATEGIE DE MISE EN ŒUVRE, MECANISME DE SUIVI-EVALUATION.....	26
10- GESTION DES RISQUES ET CONDITIONS DE SUCCES	30

Nos remerciements à :

- ⇒ la Préfecture de Kandi ;
- ⇒ la Direction Départementale de Développement de l'Alibori ;
- ⇒ l'Association pour la Promotion de l'intercommunalité dans le Département de l'Alibori (APIDA) ;
- ⇒ la Direction du Développement et de la Coopération (DDC) de la Coopération Suisse ;
- ⇒ le Centre National de Gestion des Réserves de Faune (CENAGREF) ;
- ⇒ la GIZ/ProSilience ;
- ⇒ l'United Nations Capital Development Fund (UNCDF) ;
- ⇒ le Fonds National pour l'Environnement et le Climat (FNEC) ;
- ⇒ DEDRAS ONG et la Fondation ERIKS ;
- ⇒ le Ministère du Développement et ses directions techniques : la DGPD et la DGCS-ODD ;
- ⇒ tous les partenaires techniques et financiers à travers les projets et programmes financés et ayant apportés un concours au cours du processus.





**Réalisé par APIDA grâce au financement de la Coopération Suisse
à travers le programme AGORA**

